

CODIFICATION DE LA COULEUR ET DU GRAIN DE PIECES D'ASPECT

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. GÉNÉRALITÉS	2
4. CODIFICATION DE LA COULEUR	2
4.1. COMPOSITION	2
4.2. APPLICATIONS	2
5. CODIFICATION DU GRAIN	3
5.1. COMPOSITION	3
5.2. APPLICATIONS	3
6. GESTION DES CODES ET DES ÉTALONS	3
7. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
7.1. HISTORIQUE	4
7.2. DOCUMENTS CITÉS	4
7.3. EQUIVALENT À :	4
7.4. CONFORME À :	4
7.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET

La présente norme définit les règles de codification de la couleur et du grain des pièces d'aspect entrant dans la composition des véhicules.

Elle ne concerne pas :

- La codification de la couleur des pièces d'aspect entrant dans la composition des véhicules communs à PSA et FIAT. Celle-ci fait l'objet de documents spécifiques.
- La codification du grain des pièces métalliques dont l'aspect est obtenu par un revêtement électrolytique. Celle-ci est définie par la norme B15 3200.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- ASPECT
- CODE COULEUR
- CODE D'ETALON DE COULEUR
- CODE D'ETALON DE GRAIN
- COULEUR
- ETALON D'ASPECT
- ETALON DE COULEUR
- ETALON DE GRAIN
- GRAIN
- PIECE COLOREE
- PIECE D'ASPECT

3.GENERALITES

La codification de la couleur et la codification du grain sont indépendantes entre elles.

La signification des codes relatifs à la couleur et au grain est commune à toutes les marques du Groupe PSA, ce qui donne lieu à des collections uniques d'étalons de couleur, de grain ou d'aspect.

4.CODIFICATION DE LA COULEUR

4.1.COMPOSITION

Le code d'étalon de couleur est composé de 3 caractères alphabétiques (1).

Le premier caractère distingue les couleurs de caisse des couleurs de garnissage et accessoires, tandis que les deux derniers caractères ne sont significatifs qu'en association avec le premier.

Les valeurs suivantes sont affectées aux :

- couleurs de caisse E $\alpha\alpha$, K $\alpha\alpha$ et L $\alpha\alpha$
- couleurs de garnissage et accessoires F $\alpha\alpha$, H $\alpha\alpha$ et J $\alpha\alpha$

Ces valeurs sont à utiliser successivement, après épuisement des possibilités d'attribution de codes avec les lettres précédentes en première position.

Pour l'utilisation du code "couleur de caisse" et du code "couleur de garnissage et accessoires" dans les systèmes d'information qui ne disposent que de deux caractères pour cet usage, il y a lieu de procéder à une transcodification. Les codes transcodifiés peuvent prendre des valeurs alphanumériques.

Une attention particulière doit être apportée à l'attribution de ces codes afin d'éviter toute ambiguïté au niveau de chaque pièce.

(1) Les valeurs I et O sont exclues.

4.2.APPLICATIONS

Le code d'étalon de couleur identifie les étalons de couleur et apparaît obligatoirement sur ceux-ci ainsi que dans les tableaux d'harmonie et de couleur.

Remarque :

Les deux derniers caractères du code d'étalon de couleur constituent le "code couleur" qui entre dans la numérotation à 10 caractères des pièces colorées conformément aux dispositions définies par la norme A10 3111.